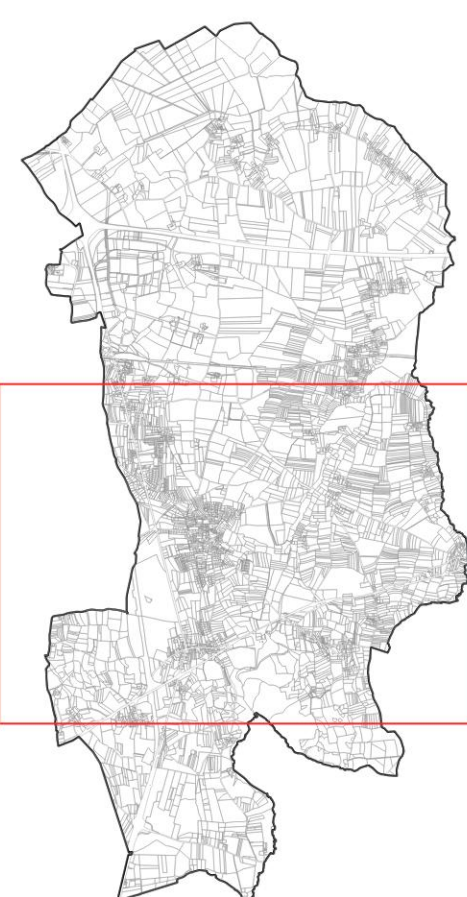





Plan Local d'urbanisme

Zonage réglementaire

Planche 3
échelle 1/4500



Projet arrêté en date du : 02/10/2022
Étude réalisée de : 08/09/2022 au : 02/10/2022
N° pour avis en date de la délibération d'approbation en date du : 29/10/2024



- Zonage :**
- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
 - 2AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle sur long terme
 - A : zone agricole
 - Aa : zone agricole à protection stricte
 - Atm : STECAL destiné aux sport mécaniques
 - Ata1 : STECAL destiné à des activités de services
 - Ata2 : STECAL destiné à de l'activité hôtelière
 - Atc : STECAL destiné à un équipement associatif
 - N : zone naturelle
 - Nzh : zone naturelle à fort intérêt écologique
 - Ua1 : zone d'activités artisanales et commerciales
 - Ua2 : zone d'activités d'Actipole
 - Uc : zone urbaine centrale du bourg
 - Ucv : zone urbaine centrale du Vieux Bourg
 - Ue : zone urbaine à dominante résidentielle
 - UL : zone urbaine d'équipements publics
 - Ueg : zone urbaine destinée à la polarité de la gare
 - 2AUH : zone à urbaniser pour un équipement public à vocation hospitalière

- Prescriptions ponctuelles :**
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ▲ petit patrimoine à conserver (L151-19)
 - ◆ arbre remarquable à protéger (L151-23)

- Prescriptions linéaires :**
- cours d'eau à protéger (L151-23)
 - linéaire bocager à protéger pour des motifs écologiques (L151-23)
 - Linéaire commercial protégé (L151-16)
 - linéaires bocagers à créer au titre des espaces boisés classés (L113-1)
 - linéaire de mobilité douce (L151-38)

- Prescriptions surfaciques :**
- Espace boisé classé (L113-1)
 - Marge de recul par rapport aux voies existantes
 - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Zone humide à protéger (L151-23)
 - emplacement réservé
 - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
 - Bâtiment à protéger pour un motif patrimonial (L151-19)
 - Espace spécifiquement réservé à des équipements de santé (L151-33)
 - AC1 : Servitudes relatives à la protection des abords de monuments historiques

Liste des emplacements réservés

N° ER	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Secteur	Surf (m²)
1	élargissement de voie	Commune	rue du stade	1130 m²
2	élargissement de voie	Commune	rue des châtaigniers	1119 m²
3	création d'une liaison douce	Commune	Les Noës	1460 m²
4	aménagement de voirie pour sécuriser les futurs arrêts de bus	Commune	Le Rocher	70 m²
5	élargissement de voie	Commune	rue de la lande d'Hiret	334 m²
6	élargissement de voie	Commune	rue de la vigne	428 m²
7	création d'une liaison douce	Commune	La Saboterie	2357 m²

